

SOLDES A LA DRFIP MOSELLE

ON SUPPRIME LES EMPLOIS

ON REDUIT LES HORAIRES D'OUVERTURE

Intervention préliminaire de la CGT à la direction avant lecture de la motion ci-dessous en 2ème page

*Nous ne voulions pas venir au CTL du matin sur les suppressions d'emplois, nous avons commencé par lire l'ordre du jour. Et nous avons d'abord eu un espoir, c'était intitulé "**projet de plan emplois 2015**". Nous nous sommes dit « enfin ils ont compris, toutes ces politiques de suppression d'emplois ne servent à rien sinon à casser le service public, donc maintenant ils comblent les vacances d'emplois ».*

Et puis nous avons lu les documents et avons vite déchanté. Donc nous ne sommes pas venus.

Reprenons nos esprits et soyons réalistes...

et revenons sur le déroulement de ce CTL

Le matin : **SUPPRESSIONS DES EMPLOIS**

L'ensemble des OS a boycotté le CTL du matin relatif aux emplois. Devant la réduction des effectifs qui continue depuis une décennie, le fait de siéger avec cet ordre du jour n'a aucun sens.

L'administration attendrait des organisations syndicales qu'elles proposent des échanges entre les structures locales pour les suppressions de postes : déshabiller Pierre pour habiller Paul, alors que toutes les structures nécessiteraient des renforts pour fonctionner normalement.

L'après midi : **REDUCTIONS DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC**

L'après midi, un autre CTL s'est tenu, consacré aux horaires d'ouverture. La CGT a voté contre les réductions proposées, pour une raison simple. Ces réductions d'horaires sont proposées par la direction comme une mesure d'amélioration des conditions de travail mais c'est de la poudre aux yeux.

Fermer les guichets au public certaines demi-journées ou certaines journées n'est pas la solution attendue, alors que ce sont des recrutements supplémentaires qui sont nécessaires pour assurer le service public. De plus, quand on pose des questions sur les modalités concrètes du changement d'ouverture, on se rend compte que les modalités d'accueil par téléphone ou par messagerie ne sont pas aménagées selon une nouvelle organisation.

Donc les usagers que nous ne verrons plus au guichet, nous les retrouverons rapidement au bout du fil.

Enfin, les nouveaux horaires d'ouverture peuvent nécessiter des adaptations (c'est à dire ouvrir davantage) pour certaines périodes d'échéance. On parle de 40 jours par an, sans qu'un calendrier précis soit présenté.

Donc une fausse solution, mais toujours de vrais problèmes dans les structures locales. Et pendant ce temps... les suppressions d'emplois continuent et, à terme, se profile la fermeture pure et simple des structures locales.

Pour terminer sur le point des horaires d'ouverture, la direction nous a certifié que les temps de travail des agents n'étaient pas modifiés par le changement des horaires d'ouverture... mais on n'est jamais trop prudent. Donc, si vous constatez dans votre structure que, suite aux nouveaux horaires d'ouverture, il y a changement des plages fixes et variables, ou changement dans le nombre de jours travaillés dans la semaine, faites nous remonter ces informations.

Les points divers abordés lors du CTL ont été les suivants :

1. Fermeture de l'antenne de Thionville (Hôpital Bel Air) de la trésorerie de Metz-Thionville Hospitalier.

Pourquoi maintenant ? Pour quelles raisons ? Certes cela faisait des années que la question était posée, que les agents concernés vivaient avec la menace permanente de voir leur lieu de travail et leurs missions supprimés. Et c'est arrivé finalement un peu avant Noël 2014.

Est-ce que cela coûtait trop cher ? Difficile à croire car il n'y avait pas de loyer, de charges ou de téléphone à payer pour l'antenne de Thionville, tout étant pris en charge par l'hôpital Bel Air. Au final les perdants sont les

agents concernés, qui doivent changer de lieu de travail ; néanmoins, ils conservent la garantie de rester sur la RAN de Thionville comme ils l'ont souhaité, (c'était la moindre des choses), et la trésorerie de Metz TPH qui voit partir des agents, récupère la charge de travail qui était réalisée à l'antenne de Thionville. Pour la TPH qui perd en plus 1 emploi au titre du plan d'emplois, **on appelle cela du "perdant-perdant"**

2. Pour la certification des fonds structurels européens, la direction doit graver dans le marbre qu'1,5 agent est consacré à cette mission, car c'est une demande de l'Europe : il faut prouver que l'on consacre bien les moyens nécessaires à la réalisation des missions qui nous sont confiées. **Si seulement on pouvait graver dans le marbre les emplois pour toutes les autres missions qui nous sont confiées...**

3. L'équipe de renfort change à nouveau de règles de gestion, la nouvelle dotation est de 24 B et 5 C. Un appel à candidature a pour but en cas de vacances d'emploi de sélectionner des agents pour un recrutement local.

N'hésitez pas à contacter les représentants de la CGT pour leur faire part de vos questions ou doléances.

Titulaire: Francis SCHMELTER
Suppléant: Jean-Eudes BOUR

Division Collectivités Locales 03 87 38 50 06
Division Collectivités Locales 03 87 38 50 02

<http://www.financespubliques.cgt.fr/57/>



Metz, le 8 janvier 2015

Motion CGT Finances Publiques

Comité Technique Local du 8 janvier

L'ordre du jour de ce comité technique local porte essentiellement sur les nouveaux horaires d'ouverture de l'accueil physique des structures locales accueillant du public.

Mais à quoi bon discuter des horaires aujourd'hui si c'est en fait pour préparer et poursuivre les suppressions d'emplois que vous ou vos successeurs nous présenteront encore les prochaines années, avec leur corollaire à n'en pas douter, la suppression définitive de structures locales en Moselle?

C'est très simple. À la CGT Finances Publiques, nous combattons les réductions des horaires d'ouverture des structures locales car cette politique est une politique de renoncement au service public.

En réduisant les horaires d'ouverture, vous ôtez à toute une partie de la population qui a le plus besoin d'un service public de proximité, la possibilité d'avoir accès à un service humain dans tous les sens du terme qui les comprend et qui peut les aider dans leurs démarches administratives.

Cette partie de la population n'est pas la plus privilégiée. C'est souvent une population âgée, qui n'a pas franchi et ne franchira plus le cap de la dématérialisation des procédures et de l'accès à Internet. C'est souvent aussi une population qui n'a pas les moyens financiers ou humains de se déplacer pour trouver un point d'accueil où elle pourra être écoutée et guidée.

Nous constatons que la politique de réduction des horaires d'ouverture prend un caractère systématique et même dogmatique à notre sens. Ce comité technique est significatif à plus d'un titre.

En effet, ce qui semblait impossible hier encore, c'est-à-dire fermer plusieurs demi-journées, voire plusieurs journées dans la semaine est devenue aujourd'hui votre règle et la réalité pour l'usager du service public de la DGFIP.

-Quels arguments pour expliquer une réduction pouvant aller jusqu'à 14 heures hebdomadaires d'ouverture pour une structure locale?

-Comment justifier un tel recul dans le service public à rendre à nos concitoyens ?

La CGT considère que sur ce point la mission de défense du service public est incompatible avec une telle réduction des horaires d'ouverture au public, qui n'est, et nul ici ne pourra le contester, que la conséquence de la suppression des emplois dans les structures des finances publiques.

Les arguments avancés sur l'amélioration des conditions de vie au travail des agents sont fallacieux. Nous ne sommes pas dupes : ce n'est pas en réduisant les horaires d'ouverture que l'on réglera les problèmes de charge de travail des agents, de moyens et de sécurité de postes en sous-effectif. Nous ne sommes pas dupes non plus quant à la cause de la souffrance des agents. Ce ne sont pas les horaires d'ouverture qui sont visés, mais bien les réductions d'effectifs.

Nous vous tenons pour collégialement responsables du désengagement de l'État dans ses prérogatives de maintien du service public à la DGFIP.

En appliquant la note de cadrage nationale 158-2014 et en la déclinant en Moselle, vous participez également à la destruction du service public à la DGFIP et nous en ferons la publicité la plus large possible.